

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 23/018/2009 – ÉFAI

10 juin 2009

AU 145/09

Préoccupations pour la santé / Prisonnier d'opinion

ARABIE SAOUDITE

Abdullah Saleh al Muhanna (h), 64 ans, maire retraité

---

Abdullah Saleh al Muhanna, maire retraité d'Al Khober, est actuellement détenu au poste de police de cette ville de la province de l'Est (Arabie saoudite) car il a organisé à son domicile des prières du vendredi pour des membres de la communauté chiite. Le 25 mai, la police lui a demandé de se présenter au poste, où il a été arrêté dès son arrivée. Il est détenu pour avoir refusé de s'engager par écrit à ne plus organiser de prières à son domicile. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion.

Il y a un an, les autorités ont interdit à Abdullah Saleh al Muhanna d'organiser des prières du vendredi à son domicile sans avoir obtenu leur autorisation préalable. Depuis lors, celui-ci et d'autres membres de la communauté chiite de la province de l'Est ont demandé à plusieurs reprises la permission aux autorités, d'une part, d'organiser des services religieux et, d'autre part, de construire une mosquée à cet effet. Selon des sources saoudiennes, les autorités n'ont donné suite à aucune des demandes effectuées et Abdullah Saleh al Muhanna a décidé de continuer à organiser des prières à son domicile.

Aux alentours du 7 juin, Abdullah Saleh al Muhanna a perdu l'usage de ses doigts. Il souffre d'affections préexistantes, notamment d'une pathologie cardiaque, de diabète et d'hypertension. Lorsqu'il a réclamé des soins médicaux, les policiers lui ont répondu qu'ils pouvaient l'emmener à l'hôpital à condition qu'il soit enchaîné, ce qu'il a refusé. Amnesty International ignore s'il a pu bénéficier de soins médicaux au poste de police. L'organisation est toujours préoccupée par sa santé.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

La grande majorité des Saoudiens sont des musulmans sunnites et le wahabisme constitue le courant officiel suivi par l'État. Pratiquer en public une foi différente de l'islam sunnite n'est pas toléré en Arabie saoudite. Même les personnes qui pratiquent leur foi en privé risquent d'être persécutées.

L'État considère que l'islam chiite est incompatible avec le wahabisme et restreint donc sa pratique. Les membres de la communauté chiite peuvent être victimes d'arrestation et de détention arbitraires, et la crainte des poursuites les empêche de pratiquer leur foi librement. Les personnes arrêtées sont fréquemment détenues sans inculpation et risquent de subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements.

Le 14 mars 2009, le ministre de l'Intérieur a déclaré, au sujet des arrestations de membres de la communauté chiite : « *Les citoyens ont à la fois des droits et des devoirs ; leurs activités ne doivent pas contredire la doctrine suivie par l'Oumma. C'est la doctrine des sunnites et de nos vertueux patriarches. Certains citoyens suivent d'autres écoles de pensée et ceux d'entre eux qui sont intelligents doivent respecter cette doctrine.* »

**ACTION RECOMMANDÉE : Dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- demandez aux autorités de veiller à ce qu'Abdullah Saleh al Muhanna bénéficie sans délai de tous les soins médicaux nécessaires ;

- indiquez qu'Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir pratiqué pacifiquement sa foi, et exhortez les autorités à le libérer immédiatement et sans condition ;
- priez-les instamment de permettre à Abdullah Saleh al Muhanna de contester la légalité de sa détention ;
- dites-vous préoccupé par le fait qu'il est soumis à une discrimination fondée sur son appartenance religieuse.

**APPELS À :**

Chef de l'État et du gouvernement :

His Majesty King Abdullah Bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud  
The Custodian of the two Holy Mosques  
Office of His Majesty The King  
Royal Court  
Riyadh, Arabie saoudite

**Fax : (via le ministère de l'Intérieur) +966 1 403 1185 (merci de vous montrer persévérant)**

**Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)***

Ministre de l'Intérieur :

His Royal Highness Prince Naif bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud  
Minister of the Interior  
Ministry of the Interior  
P.O. Box 2933, Airport Road,  
Riyadh 11134, Arabie saoudite

**Fax : +966 1 403 1185 (merci de vous montrer persévérant)**

**Formule d'appel : *Your Royal Highness, / Monseigneur, (Votre Altesse Royale, dans le corps du texte)***

Ministre des Affaires étrangères :

His Royal Highness Prince Saud al-Faisal bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud  
Minister of Foreign Affairs  
Ministry of Foreign Affairs  
Nasseriya Street  
Riyadh 11124  
Arabie saoudite

**Fax : +966 1 403 0645**

**Formule d'appel : *Your Royal Highness, / Monseigneur, (Votre Altesse Royale, dans le corps du texte)***

**COPIES À :**

Président de la Commission des droits humains :

Mr Bandar Mohammed Abdullah Al Aiban  
President  
Human Rights Commission  
P.O. Box 58889, King Fahad Road, Building No. 373  
Riyadh 11515, Arabie saoudite

**Fax : +966 1 4612061**

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 22 JUILLET 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**